



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION  
N°2024-12-DEL-307

OBJET :  
CESSION A TITRE  
ONEREUX PAR LA  
VILLE AU PROFIT DE  
MONSIEUR CEDRIC  
BEAURAIN D'UNE  
EMPRISE DE  
TERRAIN ISSUE DE  
LA PARCELLE  
CADASTREE SECTION  
AL 750

RAPPORTEUR :  
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS : 22

VOTANTS : 31

Le 18 décembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Mardi 10 décembre 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Madame Catherine EVANO, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Hakan KARACIGER,

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KERIGNARD à Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN, Madame Anne LAPORTE à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) : Monsieur Fabien TANTI, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Valérie LENORMAND,

ABSENT(S) : Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Monsieur Marc FONTAINE,

**OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°20221128DEL03 EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2022 ENTACHEE D'UNE ERREUR MATERIELLE ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE DELIBERATION RELATIVE A LA CESSION A TITRE ONEREUX PAR LA VILLE AU PROFIT DE MONSIEUR CEDRIC BEURAIN D'UNE EMPRISE DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL 750**

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°20210703DEL05 du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020,

VU la demande de Monsieur Cédric Beurain,

VU la délibération n°20221128DEL03 en date du 28 novembre 2022,

VU l'avis rendu par la Commission « aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 27 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que cette emprise de terrain, qui relève du domaine privé de la Commune, est déjà entretenue par Monsieur Cédric Beurain ; qu'elle n'a aucune utilité pour la Commune et qu'aucun travaux d'élargissement de la voie ne sont prévus,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE CEDER** une emprise de terrain d'une superficie de 32 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée AL 750 située sente dite des Fossés sur la commune de Triel-sur-Seine, au prix de vente de 2 000 €. Les frais notariés ne sont pas inclus dans le prix de cession et seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié authentique, ainsi que tout document se rapportant à cette cession.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que les recettes issues de cette cession seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - <https://www.telerecours.fr>*

Accusé de réception en préfecture  
07821706249-2024-12-DEL-307-14-DM -  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024